

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du MARDI 5 NOVEMBRE 2024
--

I/Administration

Membres présents :

Membres de droit :

Mesdames Alves, Calvo et Personne. Messieurs Lafare et Roy.

Représentants des collectivités :

Pas de représentants

Personnalité qualifiée :

Monsieur Billard

Membres élus :

Mesdames Le Gall, Bénard, et Chaffin.

Messieurs Khezzoum, Guéraud, Petit et Pierre

Madame Guimard

Monsieur Vicenty

Mesdames Trébert, Sainton et Parvillé

Monsieur Bonin

Madame Saidani

Madame Jossé est remplacée par Mme Mantione

Madame Gentil est remplacée par Mme Boucher

Monsieur Luyat est remplacé par Mme Macé

Monsieur Lamouri est remplacé par Mme Raynal Antunes

Monsieur Deluchat est remplacé par M Belladoui

Membres excusés :

Mesdames Gelot et Babouche

Messieurs Martin et Bazile

25 membres sont présents. Nous avons un conseil d'administration de 30 membres. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 10.

Mme Trébert est désignée comme secrétaire de séance.

Mme La Principale rappelle que les membres suppléants invités ne doivent pas prendre part aux votes.

Pas de suppléants invités.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Installation du conseil d'administration et des commissions :
- 2) Compte rendu du conseil d'administration du 27/06/2024 - Annexe 1
- 3) Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration - Annexe 2
- 4) Bilan de la rentrée 2024
- 5) Contrats et conventions
- 6) Subvention ODE 2024-2025 et programme prévisionnel des sorties et voyages scolaires - Annexe 4
- 7) Bilan financier de la SEGPA
- 8) Répartition des Indemnités pour Mission Particulières -
- 9) Questions diverses

1/ Installation du conseil d'administration et des commissions

Madame Alves demande si tout le monde a reçu l'ordre du jour et installe le nouveau conseil d'administration.

Les commissions sont installées. Les noms des représentants sont vérifiés.

Conseil de discipline :

Il est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves les sanctions suivantes : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes. Le conseil de discipline délibère à bulletins secrets à la majorité des suffrages exprimés.

Commission d'hygiène et de sécurité (CHS) :

Elle est chargée de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

Commission éducative :

Elle participe à la recherche d'une réponse éducative personnalisée s'agissant des élèves dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement.

Comité d'éducation santé citoyenneté et environnement (CESCE) :

Il a pour mission globale d'inscrire l'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable dans le projet d'établissement.

Il apporte un appui aux acteurs de la lutte contre l'exclusion et renforce notamment les liens entre le collège, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs. Il concourt aux initiatives en matière de lutte contre l'échec scolaire, d'amélioration des relations avec les familles, de médiation sociale, de prévention des conduites à risque et de lutte contre les violences.

Il contribue à la promotion de la santé physique, mentale et sociale. Cette promotion intègre notamment des projets d'éducation à la sexualité et à l'alimentation et de prévention de conduites addictives.

Ce comité contribue à l'éducation à la citoyenneté, à la transmission des valeurs et des principes de la République, à la promotion du principe de laïcité et au soutien des initiatives de prévention et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Il a également pour mission de favoriser et de promouvoir les démarches collectives dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Mme La Principale délègue la charge de présidente du CESCE au Principal Adjoint M Roy Fabien.

Mme Alves demande de voter pour l'installation de toutes les commissions :

Vote : abstention : 0

contre : 0

pour : 25

Mme La Principale informe le conseil d'administration de l'existence des commissions et conseils suivants :

1. **Conseil Vie Collégienne (CVC)**: cette commission est présidée par Mme Calvo. Les élèves ont pu voter en ligne pour élire leurs délégués. La première réunion a eu lieu le 8/10/24 à 11 h 30 afin de présenter aux élèves les perspectives de l'année. Il comporte cette année 28 membres élus, 7 par niveau.
2. **Conseil pédagogique** : La désignation des membres volontaires de ce conseil est faite par le chef d'établissement. Il comprend les coordonnateurs de chaque discipline et un professeur principal pour chaque niveau. Il est destiné à échanger sur les enseignements et à préparer la partie pédagogique du projet d'établissement.
3. **Groupe Prévention du Décrochage Scolaire** : Cette commission se réunit tous les 2 mois pour échanger, entre professionnels, sur les situations d'absentéisme ou pour un suivi des élèves du collège. Madame Calvo est référente du GPDS.
4. **Commission du fonds social** : Cette commission se réunit au moins une fois par trimestre pour traiter les demandes d'aides de familles connaissant des difficultés, en particulier financières, et attribuer les fonds sociaux d'Etat.
5. **Commission numérique** : Cette commission se réunit autour des enseignants référents du numérique et du chef d'établissement ou son adjoint. Ses missions se regroupent en 3 volets : usages du numérique, équipement et besoins en formation.

2/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 27/06/2024

Vote : abstention : 0

contre : 0

pour : 25

3/Adoption du Règlement Intérieur du CA

Vote : abstention : 0

contre : 0

pour : 25

4/Bilan de la rentrée 2024 :

Madame Alves fait le point sur la rentrée

L'effectif des élèves est en baisse par rapport à l'an passé avec **768 élèves** à ce jour (- 10 élèves) dont **12** élèves dans le dispositif ULIS TFM, **23** élèves en UPE2A et **58** élèves en SEGPA soit un total de **29**

classes réparties comme suit :

- 7 classes de 6^{ème}
- 7 classes de 5^{ème}
- 7 classes de 4^{ème}

- 8 classes de 3^{ème}

Au niveau de la nomination des enseignants :

Il manque un professeur d'éducation musicale sur un BMP (bloc de moyens provisoires) de 7 heures et un professeur de technologie pour 20 heures.

Une nouvelle professeure documentaliste vient d'être nommée : Mme Langlois-Planat.

L'équipe de mathématiques a accueilli une professeure stagiaire Mme Berchiche, ainsi que 2 nouveaux enseignants M Pierre et Mme Chartrain qui remplacent Mme Rabarisoa et M Naciri.

En Français, nous accueillons M Mallevaey sur le poste de M Lavergne.

Au niveau de la SEGPA, Mme Grandjean suit cette année une formation qui a lieu sur plusieurs semaines, elle sera remplacée systématiquement par M Cambra. Mme Mayol est remplacée pour l'année par M Dridi.

Concernant l'équipe de la vie scolaire, elle a été renouvelée entièrement.

Un médiateur du conseil départemental, Monsieur Mané nommé en septembre vient de démissionner de son poste.

Sur le ½ poste de CPE, Madame Diallo a été nommée.

Nous avons également la chance d'accueillir Mme Tahir sur le poste de PSY-EN.

Concernant l'équipe administrative, une nouvelle secrétaire de direction a été nommée, Mme Mantione, suite au départ à la retraite de Mme Deflandre et M Roy remplace Mme Malvy en tant que principal adjoint.

Statistiques :

Le taux de réussite au **Brevet série Générale** en juin 2024 est en baisse par rapport à l'an dernier avec **78 %** d'élèves ayant obtenus leur diplôme. Sur l'académie de Versailles il est de **83.3%** et sur la France le taux est de **86.8 %**.

Le taux de réussite au **Brevet série professionnelle** est en légère baisse avec **72 %** d'élèves ayant obtenus leur diplôme. Sur l'académie de Versailles, il est de **62,8 %** et de **75.1%** sur la France.

Au niveau de l'orientation **62%** des élèves sont passés en 2^{de} GT (Générale et Technique) ; **24%** sont allés en 2^{de} Pro et **12 %** en CAP.

5/Contrats et conventions :

- ✓ Convention de partenariat programme « I-CREA » entre l'Association « **Les idéateurs** » et le Collège Pablo Picasso

Le but de la convention est de permettre aux élèves de construire un avenir, de se familiariser au monde de l'entreprise, de travailler en appliquant le fonctionnement d'une entreprise : production, commandes, ventes... dans le cadre d'un projet d'orientation.

Le montant de la cotisation s'élève à : 350€ conclue pour l'année scolaire 2024/2025

Vote : abstention : 0

contre : 0

pour : 25

- ✓ Convention AT-FERMETURE

Contrat pour l'entretien et le dépannage du portail coulissant à raison de deux visites par an. Le montant de cette prestation s'élève à : 789.60 € TTC, pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois par reconduction express du client à compter de sa signature.

Vote : abstention : 0
contre : 0
pour : 25

✓ Groupement de commandes « Vérifications et maintenances des extincteurs et RIA 2023 »

L'adhésion au groupement de commandes ayant pour objet de permettre à chacun des adhérents de bénéficier d'un appel d'offres ouvert à l'issue d'une procédure groupée pour la vérification et la maintenance des extincteurs.

Elle est prévue pour une durée d'1 an à partir du 13 décembre 2024 pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2025.

Vote : abstention : 0
contre : 0
pour : 25

6/Subvention ODE 2024-2025 et programme prévisionnel des sorties et voyages scolaires

ODE : L'Offre Découverte Educative est une subvention du territoire Essonnien.

La subvention 2024-2025 est de 23 €/ élèves soit **17 618 €** pour 766 élèves.

Le tableau des programmes prévisionnels des sorties et voyages scolaires retrace : **14**

projets de sorties pédagogiques et 1 projet de voyages scolaires pour un cout total de **15 749 €**

Vote : abstention : 0
contre : 0
pour : 25

Le séjour à BILBAO en Espagne pour une classe de 3^{ème} prévu du **27 avril au 01 mai 2025** pour un coût total de **14 464.79€** dont une subvention de 320€ ODE91 et un don du FSE de 1 120€.

La participation des familles s'élève à 368.28€ pour 32 élèves et la participation des accompagnateurs s'élève à 1 239.84 €. Le collège attend un don de la mairie de Saulx-les-Chartreux pour financer la part des accompagnateurs à hauteur de 400 € et un don de l'association API d'un montant de 400€.

Les mensualités seraient les suivantes :

15/01/25 :122.76€

10/02/25 :122.76€

24/03/25 :122.76€

Vote : abstention : 0
contre : 0
pour : 25

7/Bilan financier et tarifs atelier de la SEGPA –

Bilan financier :

La SEGPA bénéficie de trois types de subventions :

Une Subvention de fonctionnement (6 784 €) d'investissement (8 187.07€)et une pour les E.P.I.(1920 €)

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
Montant : 106€ X 64 élèves	6784 €	
Contrats		1 925.53€
Dépenses pédagogiques		2 556.00€
Solde	2302.47€	

SUBVENTION FORMATION PROFESSIONNELLE	RECETTES	DEPENSES
Subvention 2023-2024 Achat équipement élèves 4ème	1 920€	1 909.10€
Solde	10.90€	

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
Reliquats 2022-2023	8 187.07€	
Solde	8 187.07€	

**Vote : abstention : 0
contre : 0
pour : 25**

8/Répartition des Indemnités pour Mission Particulières –

Le collège a obtenu cette année 11.5 IMP et la SEGPA 1 IMP.

11.5 IMP ont été réparties pour l'année scolaire 2024-2025

3 IMP sont prévues pour le référent numérique qui a la charge de tous les problèmes informatiques de l'établissement, des certifications PIX...

0.5 IMP est prévue pour le référent numérique qui a la charge du site du collège.

2 IMP sont prévues pour le coordonnateur d'EPS (5 professeurs)

1 IMP est prévue pour le référent devoirs faits qui a la charge de recruter et former ses collègues, d'inscrire les élèves, d'organiser les groupes sur toute l'année et de faire le bilan du dispositif

½ IMP est prévue pour chaque professeur de technologie pour les travaux de laboratoire.

1 IMP est prévue pour le référent décrochage scolaire

½ IMP est prévue pour le référent culture de l'établissement

1 IMP est prévue pour le référent accueil des élèves migrants

1 IMP est prévue pour le référent accueil des élèves en situation de Handicap

½ IMP n'a toujours pas été distribuée du fait de l'absence d'un professeur de technologie. Si aucun enseignant n'est nommé, nous attribuerons cette ½ IMP au référent ERAEI (enseignant référent pour l'action européenne et internationale).

Sur la SEGPA, l'IMP a été répartie comme suit :

½ IMP pour le référent numérique

½ IMP pour le coordonnateur de cycles d'enseignement.

**Vote : abstention : 0
contre : 0
pour : 25**

12/Questions diverses :

Questions des parents d'élèves API

1/La remise des diplômes du Brevet a été très bien organisée, souhaitez-vous notre participation pour l'an prochain ?

Nous allons réfléchir à cette proposition car effectivement des élèves n'ayant pas été lauréats sont entrés dans l'établissement avec leurs anciens camarades. Filtrer l'entrée avec une liste des élèves peut s'avérer intéressant.

2/Sanitaires : des difficultés pour y accéder lors des récréations selon les personnes qui filtrent. Quelles solutions à court, moyen et long termes ?

Nous allons tenter jusqu'aux vacances de Noël, de laisser les élèves aller aux toilettes sans filtrer (ils y vont en groupe) pour voir si les choses se passent correctement. Si ce n'est pas le cas, nous reviendrons à un filtre régulier car les élèves peuvent aussi aller aux toilettes quand ils patientent pour entrer dans le réfectoire.

3/Stage de 3^{ème} : impossibilité de faire son stage dans une école maternelle ou primaire. Pourquoi cette décision alors que d'autres collèges comme celui de Longjumeau l'autorisent, créant de fait des différences incompréhensibles auprès des parents et des élèves ?

Madame Alves fait lecture du texte que l'on peut trouver sur [education.gouv](http://education.gouv.fr) :

Objectifs du stage de 3^{ème} :

Le stage de 3^e est l'occasion de **découvrir le monde du travail, partager le quotidien de professionnels et bénéficier d'une expérience concrète**. Il est aussi l'occasion pour les élèves de gagner en autonomie, de prendre confiance dans un nouvel environnement et de permettre, éventuellement, de confirmer un projet d'orientation. L'ambition du stage n'est donc pas tant de permettre aux élèves de confirmer ou d'invalidier une hypothèse d'orientation professionnelle, que d'enrichir leur culture générale citoyenne en leur faisant découvrir :

- le monde économique et professionnel dans sa diversité
- un environnement très différent du milieu scolaire, dans une grande autonomie
- les réalités concrètes du travail déconstruisant certains préjugés
- les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de certains métiers

Après de nombreux échanges entre les parties présentes, la direction du collège reste sur cette décision pour cette année avec un argument principal portant sur le point : "un environnement très différent du milieu scolaire".

Mme Alves informera la direction Académique de ces différences entre établissements proches entraînant une inégalité entre les élèves. Un retour sera fait en temps et en heure en amont des stages de l'année scolaire suivante.

4/ Cours de technologie en 3^{ème} : quels moyens pouvez-vous apporter aux élèves n'ayant pas de professeurs ?

Actuellement, nous sommes en attente de la nomination d'un enseignant. Si toutefois, personne ne prend le poste, nous donnerons une heure aux 3^{ème}8 en classe entière à la place des 3^{ème}4 qui garderaient l'heure en ½ groupe.

20 H 00 : Madame La Principale lève la séance.

Le secrétaire de séance
Madame Trébert



La Principale
Madame Alves Pascale

